

PROCES VERBAL SOMMAIRE

L'an deux mille sept, le lundi 23 avril à 19 heures, le Conseil de la Communauté de communes des deux Rives de la Seine, légalement convoqué, s'est réuni en son siège, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Michel SORAIN, Président.

Secrétaire de séance :

Robert BELLEMIN

Date de la Convocation :
13 avril 2007

Date d'affichage :
16 avril 2007

**Nombre de conseillers
en exercice : 23**

**Nombre de conseillers
présents : 21**

Nombre de votants : 21

DELEGUES TITULAIRES PRESENTS :

- Michel SORAIN, Président
- Philippe TAUTOU, Vice-président
- Daniel SCHALCK, Vice-président
- Hugues RIBAUT, Vice-président
- Jean-Pierre HOULLEMARE, Vice-président
- Pierre CARDO, Vice-président
- Catherine ARENOU
- Nicole BIARD
- Annick DELOUZE-WOLFF
- Jacqueline ESSEX
- Nathalie GOSSELET
- Corinne MAITRE
- Marie-Claude THIEVON
- Pierre-Claude DESSAIGNES
- Jean-Louis FRANCCART
- Hubert FRANCOIS-DAINVILLE
- Pierre GAILLARD
- Gaston HELM
- Joël MANCEL
- Jacques VITHE

DELEGUES TITULAIRES ABSENTS EXCUSES :

- Virginie MUNERET (Andrézy)
- Denis FAIST
- Patrick JEGOUIC

DELEGUES SUPPLEANTS PRESENTS :

- Robert BELLEMIN (Andrézy)

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 23 AVRIL 2007

SECRETARE DE SEANCE

En application de l'article L 2121.15 du code général des collectivités territoriales, Monsieur Robert BELLEMIN a été désigné secrétaire de séance.

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 26 MARS 2007

Le procès-verbal de la séance du 26 mars 2007 a été approuvé à l'unanimité.

1. REMBOURSEMENT DES ABONNEMENTS PISCINE ET LEÇONS DE NATATION

A l'unanimité, le conseil communautaire a :

- Autorisé le remboursement, sur justificatifs, des abonnements annuels, des cartes 10 entrées, des cartes de leçons de natation, au prorata de la durée écoulée depuis la prise de l'abonnement ou du nombre d'entrées ou de leçons utilisées au jour du sinistre.

2. AUTORISATION DE SIGNATURE DES CONTRATS POUR LES LOTS 1 ET 2 DU MARCHE D'ENTRETIEN DE L'ECLAIRAGE PUBLIC D'ANDRESY

A l'unanimité, le conseil communautaire a :

Autorisé le Président à signer le marché d'entretien de l'éclairage public et de la signalisation tricolore (marché à bons de commande) :

- Pour le lot 1 avec la société FORCLUM, sise 10, rue Lavoisier, 95300 PONTOISE - montant minimum 88 052,23 euros hors taxes - montant maximum 120 000 euros hors taxes.
- Pour le lot 2 avec la société FORCLUM, sise 10, rue Lavoisier, 95300 PONTOISE - montant minimum 3 870, 56 euros hors taxes - montant maximum 5 000 euros hors taxes.

Précisé que ces contrats prendront effet à compter de leur date de notification.

3. PISCINE D'ANDRESY : DEPOT DU PERMIS DE DEMOLIR ET DES PERMIS DE CONSTRUIRE

Le conseil communautaire, à l'unanimité:

- A autorisé le Président à déposer un permis de démolir les locaux sinistrés, sis sur les parcelles cadastrées AE 573, AE 574 et AE 577.
- A autorisé le Président à déposer un permis de construire pour l'installation de modulaires devant accueillir provisoirement le service accueil de la piscine ainsi que les vestiaires.
- A autorisé le Président à déposer un permis de construire pour la réalisation du nouveau bâtiment abritant l'accueil, les sanitaires et les vestiaires de la piscine.
- A informé le Conseil communautaire que cette reconstruction sera effectuée selon les normes aujourd'hui en vigueur et sur le même emplacement qu'occupaient les locaux sinistrés.

4. DEMATERIALIZATION DE PROCEDURES

Le conseil communautaire, à l'unanimité :

- A approuvé l'adhésion de la Communauté de communes au groupement de commandes initié par le centre de gestion de la grande couronne de la région Ile de France et de la région Centre pour la dématérialisation des procédures de marchés publics et la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité.
- A autorisé le Président à signer tous les actes nécessaires à l'adhésion à ce groupement ainsi que les contrats subséquents.